



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU NORD DE TENNIS
ASSOCIATION

Siège social :

93 rue du Fort

59700 MARCQ EN BAROEUL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2026

www.aequitas.fr



Associés

Justine COUSIN
Vianney DECLEMY
Arnaud DHAUSSY
Hervé JOORIS
Valérie LECOEUVE
Nicolas LECOMTE
Grégoire MONFORT
Lassane NANA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2026

A l'Assemblée Générale de l'Association COMITE DEPARTEMENTAL DU NORD DE TENNIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COMITE DEPARTEMENTAL DU NORD DE TENNIS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable résultant de l'application des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 sur la modernisation des états financiers.

Page 1 sur 3

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité de direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

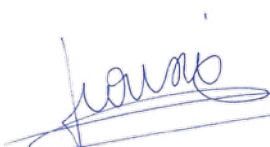
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Wasquehal, le 8 octobre 2026

Le Commissaire aux comptes : **AEQUITAS AUDIT** représenté par :


Justine COUSIN
Associée




Arnaud DHAUSSY
Associé

BILAN AU 31 AOUT 2026
(en Euros)

ACTIF (emplois)					PASSIF (ressources)		
	N			N-1		N	N-1
	Brut	Amort / Prov	Net				
Frais d'établissement	0	0	0	0	FONDS PROPRES Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires (sans drt rep) Fonds propres avec droit de reprise Fonds statutaires Fonds propres complémentaires (avec drt rep) Ecart de réévaluation Réserves Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projets de l'entité Autres (réserves) Report à nouveau Excédent ou déficit de l'exercice Situation nette Fonds propres consommables Subvention d'investissement Provisions réglementées TOTAL I FONDS REPORTES ET DEDIES Fonds reportés liés aux legs et donations Fonds dédiés TOTAL II PROVISIONS Provisions pour risques Provisions pour charges TOTAL III DETTES Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès de établissements de crédit Emprunt et dettes financières diverses Instruments de trésorerie (bilan passif) Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes des legs et donations Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes (bilan passif) Produits constatés d'avance TOTAL IV Ecart de conversion Passif (V)		
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles						354 300	336 748
Frais de recherche et développement	0	0	0	0		0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0			
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	0	0	0	0		0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes (immo incorp)	0	0	0	0		0	0
Immobilisations corporelles							
Terrains	0	0	0	0		0	0
Constructions	15 093	3 832	11 261	12 770		0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	20 216	17 035	3 181	3 329		0	0
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes (immo corp)	0	0	0	0		52 017	17 552
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés	0	0	0	0		406 317	354 300
Immobilisations financières							
Participations et créances rattachées	0	0	0	0		0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0		0	0
Prêts	0	0	0	0		0	0
Autres	0	0	0	0		0	0
TOTAL I	35 309	20 867	14 442	16 099		406 317	354 300
ACTIF CIRCULANT							
Stocks et en-cours	0	0	0	0		0	0
Créances						0	0
Créances clients, usagers et comptes rattachés	0	0	0	0		33 970	33 181
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0	0		33 970	33 181
Autres (actif circulant)	19 694	0	19 694	38 310			
Charges constatées d'avance	95	0	95	95			
Valeurs mobilières de placement	150 000	0	150 000	0			
Instruments de trésorerie (actif circulant)	0	0	0	0			
Disponibilités	285 195	0	285 195	360 335			
TOTAL II	454 984	0	454 984	398 740			
Frais d'émission des emprunts (III)	0	0	0	0			
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0	0	0	0			
Ecart de conversion Actif (V)	0	0	0	0			
TOTAL I+II+III+IV+V	490 292	20 867	469 425	414 839		469 425	414 839

Contrôle actif = passif 0,00 0,00



COMPTE DE RESULTAT AU 31 AOUT 2026
(en Euros)

	N	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	0	0
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	0	0
dont ventes de dons en nature	0	0
Ventes de prestations de service	109 325	101 641
dont parrainages	0	0
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	71 498	77 800
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	0	0
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommptible	0	0
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	822	0
Mécénats	0	0
Legs, donations et assurance-vie	0	0
Contributions financières	187 213	183 483
Utilisations des fonds dédiés	0	0
Autres produits	2 975	3 080
TOTAL I	371 833	366 004
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	39 680	57 462
Variation de stock	0	0
Autres achats et charges externes	89 285	88 953
Aides financières	22 015	40 306
Impôts, taxes et versements assimilés	1 966	1 509
Salaires	119 064	116 745
Cotisations sociales	44 575	40 909
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 368	2 499
Dotations aux provisions	789	1 202
Reports en fonds dédiés	0	0
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	0
Autres charges	150	102
TOTAL II	320 891	349 686
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	50 942	16 318
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	1 076	1 655
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL III	1 076	1 655
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (charges finan)	0	0
Intérêts et charges assimilés	0	0
Différences négatives de change	0	0
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL IV	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	1 076	1 655
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	52 017	17 973
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opération de gestion (charges except)	0	58
Sur opération en capital (charges except)	0	0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (charges except)	0	0
TOTAL V	0	58
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opération de gestion (charges except)	0	479
Sur opération en capital (charges except)	0	0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (charges except)	0	0
TOTAL VI	0	479
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	-422
Participation des salariés au résultat (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	372 909	367 717
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	320 891	350 165
EXCEDENT OU DEFICIT	52 017	17 552
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0	0
Prestations en nature (contrib vol nat)	0	0
Bénévolat	0	0
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	0	0
Mises à dispositions gratuite de biens	0	0
Prestations en nature (charges contrib vol nat)	0	0
Personnel bénévole	0	0
TOTAL	0	0

Contrôle avec le bilan0,000,00

Aides financières		
FFT	187 213	183 483
Ministère / DDJS	25 348	27 185
Subventions		
Conseil régional	0	1 300
Conseil général	44 150	46 315
Municipalités / intercommunalités	0	0
Autres (aides)	2 000	3 000
Total	258 711	261 283



Comité Départemental Nord de Tennis
93 rue du Fort
59700 MARCQ EN BAROEUL

EXERCICE COMPTABLE

2025/2026

ANNEXE COMPTABLE

L'association a pour objet de favoriser la pratique du tennis, du para tennis, du Beach tennis, du padel et de la courte paume, par tous les moyens en sa possession et de l'organiser dans la limite de son territoire, sous le contrôle de la ligue des Hauts de France et d'assurer de bonnes relations entre les associations qui le composent.

Les moyens d'action du comité départemental sont :

- les relations avec la ligue des Hauts de France
- les relations avec les autres comités départementaux de la Ligue des Hauts de France.
- L'aide technique, morale et matérielle donnée aux associations qui la composent
- La tenue d'assemblées périodiques, conférences, cours, stages et actions de formation
- La publication éventuelle d'un bulletin et/ou d'un annuaire
- L'organisation de compétitions et la participation aux épreuves officielles nationales et internationales
- Les relations avec les pouvoirs publics, en particulier les directions chargées des sports.

Chapitre 1 - Faits caractéristiques de l'exercice

A compter de l'exercice ouvert le 1er septembre 2025, notre association a appliqué pour la première fois le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers et le règlement ANC n°2023-03 propre aux associations.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du Plan Comptable Général.

L'application de ce changement est sans impact significatif sur les comptes.

Chapitre 2 - Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales applicables et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées : Continuité d'exploitation, Permanences des méthodes, Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers et le règlement ANC n°2023-03 propre aux associations.

Chapitre 3 - Notes sur le Bilan

3 – A - Etat de l'Actif Immobilisé : (cf Annexe 1)

Achat d'un ordinateur portable en 2026.

3 – B - Etat des Amortissements : (cf Annexe 2)

Les dotations ont été calculées, comme les exercices précédents et sans appliquer la norme d'amortissements par composants non significative au cas présent, en mode linéaire selon les durées suivantes :

Installations générales et agencements	5 et 10 ans
Logiciels	1 an
Matériel de transport neuf	4 ans
Matériel de transport d'occasion	3 ans
Matériel divers	4 et 10 ans
Mobilier divers	10 ans

3 – C - Etat des Créances : (cf Annexe 3)

Elles sont composées de subventions Ligue, de prélèvements clubs qui sont à recevoir au 31/08/2026.

3 – D - Etat des Dettes : (cf Annexe 3)

La provision pour congés payés est en hausse de 522 € (6 642 € en 2026 contre 6 120 € en 2025).

Cette provision comprend les indemnités de congés payés acquises au personnel au titre de l'exercice, ainsi que les charges sociales relatives à ces indemnités.

3 – E – Etat des Fonds Dédiés : (cf Annexe 3)

Il n'y a pas de fonds dédiés au 31/08/2026.

3 – F - Charges Constatées d'Avance : (cf Annexe 3)

Il y a 94.80 € de charges constatées d'avance comptabilisées au titre de l'exercice 2026 correspondant à la location du mois de septembre du copieur.

3 – G - Produits Constatés d'Avance : (cf Annexe 3)

Il n'y a pas de produits constatés d'avance comptabilisés au titre de l'exercice 2026.

3 – H - Disponibilités et Valeurs Mobilières de Placement : (cf Annexe 4)

Les disponibilités correspondent aux comptes bancaires du Comité Départemental du Nord de Tennis, en date comptable. Elles sont en baisse de 76 549.47 €. Les VMP sont en hausse de 151 075.72 €. Le total « disponibilités et VMP » est en hausse de 74 526.25 € par rapport à 2025.

Un dépôt à terme a été souscrit pour 150 000 €.

Chapitre 4 - Notes sur le Compte de Résultat

4 - A – Charges

Les Charges s'élèvent à 320 891 € et sont en baisse de 29 274 € par rapport à 2025 (350 165 €).

Cela s'explique essentiellement par la baisse des achats de matériel sportif et les honoraires sportifs.

4 - B – Produits

Les produits principalement composés par des subventions s'élèvent à 372 909 € contre 367 717 € en 2025.

Les produits sont constitués à :

- 133 200 € des subventions reçues de la Ligue des Hauts de France de Tennis
- 54 013 € de subvention FFT
- 25 348 € de subvention ANS
- 44 150 € de subvention Conseil Départemental du Nord
- 2 000 € de subvention publique
- 102 934 € des droits d'engagements
- 10 188 € de produits autres
- 1 076 € de produits financiers

Il est à noter que le Comité Départemental du Nord bénéficie de la mise à disposition :

- ✓ De 2 véhicules de Ligue pour les CST, l'aide est évaluée à 13 008 € pour 2026.
- ✓ De 2 CED, l'aide est évaluée à 97 661.27 € pour 2026.

4 - C - Frais de Personnel :

Les frais de personnel sont en hausse de 7 380 € y compris la taxe d'apprentissage par rapport à l'année dernière.

Effectif : au 31 août 2026, l'effectif s'élève à 3 salariés (en Contrat à Durée Indéterminée).

Chapitre 5 – Résultat

Le Résultat Net de l'Exercice 2026 s'élève + 52 017.38 € contre + 17 551.74 € en 2025.

TABLEAU des MOUVEMENTS des IMMOBILISATIONS

	DEBUT EXERCICE AU 01/09/2025	ACQUISITIONS	DIMINUTIONS	VIREMENT POSTE A POSTE	FIN EXERCICE AU 31/08/2026
Immobilisations Incorporelles					
Frais d'établissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Logiciels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Immobilisations Incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations Corporelles					
Install Agencement Aménagement	15 092,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 092,60 €
Matériel de Bureau	3 958,02 €	1 710,00 €	0,00 €	0,00 €	5 668,02 €
Mobilier de Bureau	4 531,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 531,29 €
Matériel & Outillage	7 759,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 759,65 €
Matériel de Transport	2 257,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 257,00 €
Matériel Sportif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Immobilisations Corporelles	33 598,56 €	1 710,00 €	0,00 €	0,00 €	35 308,56 €
Immobilisations en Cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations Financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	33 598,56 €	1 710,00 €	0,00 €	0,00 €	35 308,56 €

TABLEAU des MOUVEMENTS des AMORTISSEMENTS

	DEBUT EXERCICE AU 01/09/2025	ACQUISITIONS	DIMINUTIONS	VIREMENT POSTE A POSTE	FIN EXERCICE AU 31/08/2026
Immobilisations Incorporelles					
Frais d'établissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Logiciels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Immobilisations Incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations Corporelles					
Install Agencement Aménagement	2 322,32 €	1 509,26 €	0,00 €	0,00 €	3 831,58 €
Matériel de Bureau	2 886,05 €	1 168,70 €	0,00 €	0,00 €	4 054,75 €
Mobilier de Bureau	4 531,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 531,29 €
Matériel & Outillage	7 759,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 759,65 €
Matériel de Transport	0,00 €	689,64 €	0,00 €	0,00 €	689,64 €
Matériel Sportif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Immobilisations Corporelles	17 499,31 €	3 367,60 €	0,00 €	0,00 €	20 866,91 €
Immobilisations en Cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations Financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	17 499,31 €	3 367,60 €	0,00 €	0,00 €	20 866,91 €

CREANCES AU 31/08/2026

	2026	Rappel 2025
Clubs à recevoir	4 764,00 €	3 106,00 €
Subventions à recevoir	14 723,70 €	35 090,70 €
Autres créances	206,24 €	113,76 €
Avance et acompte Fournisseurs	0,00 €	0,00 €
TOTAL	19 693,94 €	38 310,46 €

DETTES AU 31/08/2026

	2026	Rappel 2025
Provision pour congés payés	6 642,00 €	6 120,00 €
Salaires et organismes sociaux	13 896,83 €	13 671,44 €
Fournisseurs	8 599,27 €	7 567,11 €
TOTAL	29 138,10 €	27 358,55 €

FONDS DEDIES AU 31/08/2026

	2026	Rappel 2025
Subvention ANS	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE AU 31/08/2026
--

	2026	Rappel 2025
Charges constatées d'avance	94,80 €	94,80 €
TOTAL	94,80 €	94,80 €

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU 31/08/2026
--

	2026	Rappel 2025
Produits constatés d'avance	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €

Annexe 3



**DISPONIBILITES
AU 31/08/2026**

	2026	Rappel 2025
512102 - B.N.P. Paribas	219 573,97 €	269 167,65 €
512103 - B.N.P. PAYBOX	- €	26 955,79 €
TOTAL	219 573,97	296 123,44

**VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT
AU 31/08/2026**

	2026	Rappel 2025
508100 - DAT	150 000,00 €	- €
517110 - Compte Epargne BNP Paribas	10,00 €	2 164,58 €
517210 - Livret A BNP Paribas	64 476,20 €	60 956,51 €
518800 - Intérêts Compte Epargne BNP (à fin aout)	17,19 €	33,59 €
518800 - Intérêts Livret A BNP (à fin aout)	650,37 €	923,36 €
TOTAL	215 153,76	64 078,04

	2026	Rappel 2025
TOTAL GENERAL	434 727,73	360 201,48